

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 2 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances :

« Dans le cadre de la digitalisation et de la diversification des activités du secteur financier, le Grand-Duché entend se positionner comme un hub européen pour les actifs numériques. Avec la mise en œuvre du règlement européen MiCA, le Luxembourg offre un cadre réglementaire clair et sécurisé, consolidant ainsi son attractivité pour les sociétés du secteur des cryptoactifs.

Les stablecoins, en tant qu'innovation financière récente, s'inscrivent pleinement dans cette dynamique et illustrent la volonté du Luxembourg de soutenir le développement de nouvelles activités numériques au sein du secteur financier. Actuellement, certaines banques privées disposent d'un agrément d'établissement de monnaie électronique auprès de la CSSF, leur permettant d'émettre des stablecoins. Selon nos connaissances il y a au moins une institution financière agréée au Luxembourg qui a lancé, un des premiers stablecoins en euros réglementés sous MiCA.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :

1. Combien d'autres établissements disposent actuellement d'un agrément d'établissement de monnaie électronique auprès de la CSSF et pourraient émettre un stablecoin en euros depuis le Luxembourg ?
2. Un consortium de grandes banques européennes a créé l'entité Qivalis et souhaite lancer un stablecoin adossé à l'euro, sécurisé et réglementé, afin de faciliter les paiements numériques et les transactions financières transfrontalières en Europe. Quelle est la position du Luxembourg à ce sujet ? À quel horizon pourrait se concrétiser ce projet ?
3. L'État fédéré du Wyoming est devenu en 2025 le premier État américain à lancer son propre stablecoin adossé au dollar. Cette initiative soulève la question de savoir si le Luxembourg pourrait également tirer parti de cette technologie pour consolider davantage sa position de leader en matière d'innovation financière. Dans ce cadre, ne serait-il pas opportun d'envisager l'émission d'un stablecoin national souverain ?

4. Comment ces différents types de stablecoins, notamment ceux émis par des banques privées, par le consortium européen ou encore un éventuel stablecoin national souverain, pourraient-ils s'articuler et coexister avec le futur euro digital ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gérard SCHOCKMEL
Député